

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 677

11 mars 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Avalan S.A. | 32450 | LuxCo 41 S.à r.l. | 32463 |
| Chevalier Marin S.A., SPF | 32496 | Luxembourg Tomorrow a.s.b.l. | 32461 |
| Chrismi S.à r.l. | 32476 | Massimo Private S.A. SPF | 32458 |
| Combolux S.A. | 32458 | Millinocket Real Estate S.A. | 32458 |
| Eco Windows Sàrl | 32450 | Neptune Capital S.A. | 32466 |
| Eurooffice 491 S.à.r.l. | 32491 | OIRP Investment 12 S.à r.l. | 32450 |
| Far Sud S.A. | 32451 | OIRP Investment 6 S.à r.l. | 32465 |
| FMC Technologies Energy S.C.S. | 32452 | Optimum Evolution Fund SIF | 32454 |
| Gantiolo GmbH | 32451 | Orca Shipping A.G. | 32454 |
| GERP II Luxembourg S.à r.l. | 32451 | Paradise Rock S.A. | 32454 |
| Globality S.A. | 32453 | PG Europe S.à r.l. | 32455 |
| Golmen S.à r.l. | 32477 | Primeco Investment S.à r.l. | 32453 |
| Grosvenor Continental Europe Holdings S.A. | 32452 | Rio Preto Partners S.à r.l. | 32455 |
| Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A. | 32452 | Sadir Investments S.à r.l. | 32455 |
| Groupe Nessie du Lac S.A. | 32453 | SHCO 96 S.à r.l. | 32456 |
| GSL Holdings Europe S.à r.l. | 32493 | Skyr S.A. | 32456 |
| H 96 Holding S.A. | 32453 | Solibra Solar Power Plants S.à r.l. | 32456 |
| IM Finance S.à r.l. | 32459 | Soluchaud Sàrl | 32456 |
| Immoecho S.A. | 32450 | Somtralux S.A. | 32457 |
| International Business Consultancy (BeNe- Lux) S.A. | 32496 | Sounion Investments S.A., société de ges- tion de patrimoine familial | 32457 |
| Jalinon Investments S.à r.l. | 32458 | Sprinkfer S.à r.l. | 32455 |
| LSREF3 Tiger Aberdeen S.à r.l. | 32469 | Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF | 32457 |
| | | Swaplight S.A. | 32457 |

Eco Windows Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019587/9.

(150023819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Avalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.627.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29.01.2015

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L - 2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2015017924/13.

(150021971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Immoecho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 160.784.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 31 juillet 2012 a décidé de:

- révoquer la société Lex Services Ltd, ayant le siège social au Trident Chambers, P.O. Box 1388, Victoria, Mahe, Seychelles, inscrite au registre de commerce des Seychelles sous le numéro IBC 083904, en tant que commissaire de la Société; et

- nommer la société FIDROYAL S.à r.l., ayant le siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B42317, en tant que commissaire de la Société avec effet au 2 juillet 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018185/15.

(150022037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

OIRP Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.692.320,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

OIRP Investment 12 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018379/17.

(150021828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Far Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 87.081.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 4 février 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Certifié sincère et conforme
Pour FAR SUD S.A.

Référence de publication: 2015019626/14.

(150023779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 74.061.

—
Suite au transfert du 1^{er} janvier 2014 la société Mégantia S.à r.l., dont le siège se situe à 23, Rue Philipp II, L-2340 Luxembourg, a cédé ses 1 000 parts (tous les parts) de la société Gantiolo GmbH de la manière suivante:

1 000 parts sont transférées à Mediolo S.à r.l. dont le siège se situe à 23, Rue Philipp II, L-2340 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre des commerces et des sociétés sous le numéro B 719 62.

Luxembourg, le 05 Février 2015.

Pour Gantiolo GmbH S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2015019648/15.

(150023960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

GERP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.625.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les associés de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Frederik Foussat de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014;
et

- de nommer M. Laurent Richard, né le 5 mai 1979 à Vincennes, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Jean Bodoni;
- M. Laurent Richard;
- GFM (CE) S.A.;
- M. Simon Hauxwell;
- M. Sébastien Hyst;
- M. Herman Moors; et
- M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019664/25.

(150023818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

FMC Technologies Energy S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.887.

1. Le siège social de l'associé FMC Technologies Global BV a été transféré de 31, Industrieweg, NL-7761 PV Shoonebeek, Pays Bas à Claude Debussylaan, 24 1082 MD Amsterdam, Pays Bas.

Luxembourg, le 05 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FMC Technologies Energy S.C.S.

Mandataire

Référence de publication: 2015019637/14.

(150023772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les actionnaires de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Axel Guinebertière de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2014; et

- de nommer Mme Lauriane Klipfel, née le 17 septembre 1985 à Levallois-Perret, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce, pour une durée de 6 (six) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015019653/16.

(150023669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les actionnaires de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Frederik Foussat de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014; et

- de nommer M. Laurent Richard, né le 5 mai 1979 à Vincennes, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce, pour une durée de 6 (six) ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Jean Bodoni;
- M. Laurent Richard;
- GFM (CE) S.A.;
- M. Simon Hauxwell;
- M. Sébastien Hyst;
- M. Herman Moors; et
- M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019654/24.

(150023651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Primeco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.095.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019908/10.

(150023314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

H 96 Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.179.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
H 96 HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015019679/12.

(150023459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Groupe Nessim du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4991 Sanem, 12/118, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 145.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2015:

1. La modification de l'adresse de Madame Christine Demol, administrateur. La nouvelle adresse privée est maintenant: 26 avenue Commandant de Laage de Meux à B-6852 Maissin (Belgique).

Cette adresse remplace l'adresse professionnelle précédente à Sanem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015019656/15.

(150023455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Globality S.A. abgehalten am 29. Dezember 2014 am eingetragenen Firmensitz der Gesellschaft

Beschluss Nr. 1

Die Hauptversammlung entlässt Wolfgang Diels, mit Wirkung zum 31.12.2014, von seiner Position als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Beschluss Nr. 2

Die Hauptversammlung beschließt, mit Wirkung zum 01.01.2015, die Bestellung von Herrn Andrew Kielty mit der Geschäftsanschrift Munich Re, Leopoldstrasse 36, 80802 München, Deutschland, geboren am 5. Januar 1962 in London, England, als Mitglied des Verwaltungsrates bis zum Tag der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 entscheidet. Die Ernennung wird mit Bestätigung durch die CAA rechtshängig.

Référence de publication: 2015019651/17.

(150023862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Paradise Rock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.752.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2015019913/12.

(150023598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Orca Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 71.455.

Auszug aus dem Bericht des Verwaltungsrates vom 22. Dezember 2014 an die Aktionäre und an den Aufsichtskommissar

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig die Ernennung als Depositar FIDUCIAIRE MOSELLAN SARL, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015019891/13.

(150023232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Optimum Evolution Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 142.852.

Extrait du procès-verbal

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 janvier 2015 que:

- L'assemblée a validé rétroactivement avec effet immédiat au 18 Septembre 2014, la nomination de Monsieur Jan Lubawinski, né le 11.02.1976 à Berlin (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 13, Rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg (Luxembourg), en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Girolamo Stabile. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

- L'assemblée a validé rétroactivement avec effet immédiat au 18 Septembre 2014, la nomination de Monsieur Rodolfo Misitano, né le 04.03.1971 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 846, Lincoln Road, 33139 Miami (Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Enver Buyukarslan. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de valider rétroactivement pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014:

- * Monsieur Alberto Matta
- * Monsieur Jan Lubawinski
- * Monsieur Rodolfo Misitano

- L'assemblée a décidé de valider la nomination de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social se situe au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé et pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.
Pour la Société

Référence de publication: 2015019880/29.

(150023334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Sprinkfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 90.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015020010/9.

(150024094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Rio Preto Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015019947/11.

(150023323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

PG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 184.024.

En date du 16 janvier 2015, M. Mark Connor, gérant B de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Mark Connor

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Catherine Delsemme

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015019924/14.

(150023615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Sadir Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 158.354.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 janvier 2015 que:

(i) La démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick MOINET, gérant unique de la Société a été acceptée.

(ii) Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

(iii) Monsieur Stewart Gordon SMITH, né le 4 décembre 1946 à Salford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 6510, The Center, 99 Queen's Road, Central, Hong Kong, a été nommé gérant de classe B, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019962/20.

(150023932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Soluchaud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015020006/10.

(150024070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

SHCO 96 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015019988/10.

(150023304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Solibra Solar Power Plants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 148.308.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: SOLIBRA SOLAR POWER PLANTS S.à r.l.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015020003/14.

(150024042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Skyr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.711.

Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 29 janvier 2015 à 09h30

Délibérations:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration désigne en tant que dépositaire des actions au porteur de la société, la banque BIL Luxembourg S.A. ayant son siège social: 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg numéro B 6.307.

Il est rappelé que l'Administrateur unique de la société est:

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015019995/20.

(150023477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Somtralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 60.361.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015020007/10.

(150024069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Swaplight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 70.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015019977/11.

(150023207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 167.030.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. déclare par la présente la dénonciation du siège sociale de la société Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-FIS avec la date effective du 1 Février 2015.

Dénomination sociale de la Société: Squarepoint Fund S.C.A.

SICAV-FIS Numéro d'Immatriculation de la Société: B 167.030

Adresse du siège sociale: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Identité du domiciliataire: The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2015.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015020011/16.

(150023416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 56.341.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: SOUNION INVESTMENTS S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015020009/17.

(150023604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019744/9.

(150023330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Millinocket Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.968.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 4 février 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Certifié sincère et conforme

Pour MILLINOCKET REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2015019849/14.

(150024045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 40, Kaunereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 février 2015.

Il résulte de ce Conseil d'administration:

Conformément à l'article 42 des Lois Coordonnées sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer comme dépositaire des actions au porteur, la société «FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.813 et représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphan MOREAUX.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015018776/15.

(150022648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Massimo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 186.453.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: MASSIMO PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019844/16.

(150023919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

IM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 154.972.466,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.258.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "IM Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on December 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 dated April 1, 2011, page 29548, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 158.258. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on December 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 dated 771 of April 20, 2011.

The meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares he owns is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 112,404,629 (one hundred twelve million four hundred four thousand six hundred twenty-nine) shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. To convert the share capital of the Company from EUR to USD with retroactive effect as at January 1, 2014;
2. To fix the number of shares and the par value according to the conversion;
3. To amend article 5 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to convert the share capital of the Company from euros (EUR) into United States dollars (USD), with retroactive effect as at January 1, 2014 so that the capital of EUR 112,404,629 (one hundred twelve million four hundred four thousand six hundred twenty-nine euros) is converted, at an exchange rate applicable on January 1, 2014, i.e. USD 1 (one dollar) for EUR 0.72532 (zero point seven two five three two euros), into USD 154,972,466 (one hundred fifty-four million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixty-six United States dollars).

Second resolution:

The meeting decides to increase the number of shares from 112,404,629 (one hundred twelve million four hundred four thousand six hundred twenty-nine) to 154,972,466 (one hundred fifty-four million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixty-six) and to fix, after conversion, the par value of the shares at USD 1 (one United States dollar) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at USD 154,972,466 (one hundred fifty-four million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixty-six United States dollars) represented by 154,972,466 (one hundred fifty-four million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixty-six) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "IM Finance S.à r.l.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.258, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 8 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 616 du 1^{er} avril 2011, page 29548. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 771 du 20 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Mme Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant cent douze millions quatre cent quatre mille six cent vingt-neuf (112.404.629) parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

1. Convertir le capital de la société de l'EUR en USD avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014;
2. Fixer le nombre de parts sociales et la valeur comptable de chaque action suite à la conversion;
3. Modifier l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 de sorte que le capital de cent douze millions quatre cent quatre mille six cent vingt-neuf euros (EUR 112.404.629) soit converti au taux applicable au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire un dollar (USD 1) pour zéro virgule sept deux cinq trois deux (EUR 0.72532), en cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent soixante-six dollars américains (USD 154.972.466).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le nombre de parts sociales de cent douze millions quatre cent quatre mille six cent vingt-neuf (112.404.629) à cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent soixante-six (154.972.466) pour atteindre après conversion une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 154.972.466 (cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent soixante-six dollars américains) représenté par cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent soixante-six (154.972.466) parts sociales d'une valeur de un dollar américain (USD 1) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63364. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018934/123.

(150022514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

LT, Luxembourg Tomorrow a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, bld Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 10.274.

— STATUTS

Madame Morin Claude, Marie-Claire, Félicie; résidant 47, bld Prince Henri L-1724 Luxembourg

Monsieur Morin Pascal, Jean-Michel; résidant 47, bld Prince Henri L-1724 Luxembourg

Monsieur Morin Xavier, Nicolas, Alexandre; résidant 47, bld Prince Henri L-1724 Luxembourg

Déclarent constituer entre eux une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

1. Dénomination sociale, durée, siège et objet social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Luxembourg Tomorrow a.s.b.l." en abrégé "LT".

Art. 2. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de l'Association est établi à 47, bld Prince Henri L-1724 Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par simple décision Conseil d'Administration.

Art. 4. L'Association a pour objet:

La promotion de l'innovation technologique et de la collaboration entre divers acteurs du domaine de la recherche, de l'innovation, de l'entrepreneuriat ainsi que des investisseurs, entre autres par des événements et conférences.

Le développement et la mise en place de solutions technologiques ayant pour objet le développement du Luxembourg ou d'autres populations et pays.

La mise en place de groupes de réflexion et d'action sur des sujets tel que, mais de façon non-exhaustive et non-limitative le développement du Luxembourg pour les générations futures.

2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'Association toute personnes physique ou morale qui, par leur adhésion, témoignent leur intérêt à l'Association et lui apportent leur appui, notamment financier, ainsi que par leur engagement. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'Administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'Association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui ne s'est pas acquitté de sa cotisation dans le délai de 3 mois à partir de la date de paiement qui est le 1^{er} janvier de chaque année.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le Conseil d'Administration à titre non-exhaustif:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le Conseil d'Administration,
- en cas d'attitude calomnieuse envers l'association ou ses membres, jugée par le Conseil d'Administration
- en cas de manquement au principe de confidentialité quand aux informations réservées aux membres de l'association

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 10. En cas de décès d'un membre, ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social. En cas de démission et d'exclusion le membre n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation.

4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié (par exemple e-mail) à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié (par exemple e-mail).

Les lettres circulaires peuvent être envoyées par forme postale ou électronique aux membres de l'association.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 4 ans, tacitement reconductible pour des périodes successives de 4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. L'élection d'un secrétaire n'est pas requise.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les statuts, est de la compétence du conseil, notamment, et de façon non-limitative, sur toute acceptation de dons et legs.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles, mais doivent faire connaître leur intention au conseil d'administration, au moins 24 heures avant l'assemblée générale. Les autres candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au conseil d'administration au moins 24 heures avant l'assemblée générale. En cas de démission, incapacité ou décès d'un administrateur en cours de mandat, le conseil d'administration peut coopter un membre pour achever la durée du mandat de l'administrateur démissionnaire, incapable ou décédé.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Toute décision est prise à la majorité des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou la simple signature du président engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 16. Le conseil d'administration représente l'association tant judiciairement qu'extrajudiciairement. Il surveille et assure l'exécution des statuts, ainsi que des décisions prises par l'assemblée générale.

6. Contributions et cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle pouvant être exigée des membres est fixée par l'assemblée générale.

7. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

8. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association ou fondation à désigner par l'assemblée générale.

9. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018977/104.

(150022391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

LuxCo 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.925.

In the year two thousand and fourteen, on the third décembre.

Before Us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden AB Grundstenen 148 446, having its registered office at Viktor Rydbergsgatan 14, 411 32 Göteborg, Sweden, registered under the number 556974-7495

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the company LUXCO 41 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, section B, under the number 130925 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, on July 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2161 of October 2, 2007.

- That the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2419 of October 25, 2007.

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner decides to appoint Fides (Luxembourg) S.A., as liquidator ("Liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides:

- to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").
- to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.
- that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.
- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.
- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant full and entire discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates until the date hereof.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société existant sous les lois suédoises AB Grundstenen 148 146, ayant son siège social au 14 Viktor Rydbergsgatan, 411 32 Göteborg, Suède, et inscrite sous le numéro 556974-7495,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société LUXCO 41 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sur les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B130925, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2161 du 2 octobre 2007.
- Que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2419 du 25 octobre 2007.
- Que la partie comparante est le seule associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide:

- de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").
- d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.
- que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.
- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.
- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16935. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015018980/115.

(150022489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

OIRP Investment 6. S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018382/17.

(150021807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Neptune Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 194.199.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu

Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1948 à Arlon, demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freyrange,

ici représenté par Monsieur Dominique BOUREL, directeur, demeurant professionnellement 25 rue de Beyren, L-5372 Uebersyren, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Duquel pouvoir, une copie a été réalisée et après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «NEPTUNE CAPITAL S.A.»

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour principal objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 actions (trois cent dix) de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin, à 11 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille seize.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, prénommé

Trois cent dix actions 310

Total : trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euro (EUR 1.200,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur unique pour une durée maximale de 6 ans:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1948 à Arlon, demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée maximale de 6 ans: la société EP International S.A., en abrégé EPI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.232 et ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille vingt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BOUREL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1790. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 février 2015.

Référence de publication: 2015019054/173.

(150023025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

LSREF3 Tiger Aberdeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.900,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 194.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 192147,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 27 January 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/

or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Tiger Aberdeen S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling), represented by 1,090,000 (one million ninety thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of

Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Subscription and Payment

All the 1,090,000 (one million ninety thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-). The amount of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) corresponds to the amount of EUR 14,564.16 (fourteen thousand five hundred sixty-four Euro and sixteen Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on January 28th, 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192147,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 27 janvier 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er} . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Tiger Aberdeen S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling), représenté par 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.».

Souscription et libération

L'ensemble des 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) correspond à la somme de EUR 14.564,16 (quatorze mille cinq cent soixante-quatre Euros et seize Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 janvier 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2148. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015019000/413.

(150022307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Chrismi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 182.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019518/9.

(150023769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Golmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.202.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of January,
before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fattal Hotels Ltd., a limited liability company governed by the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under the number 51-067881-6 and with official address at 3 Azrieli Center, Triangle Tower, 132 Begin Road, 6701101 Tel Aviv-Jaffa, Israel,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Berlin, Germany, on January 20, 2015.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to record the following:

I. That it is the sole shareholder of “Golmen Limited”, a limited liability company governed by the laws of Cyprus, with registered office at 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosia, Cyprus and registered with the Cyprus Registrar of Companies under the number HE 177596 (the “Company”).

II. That the Cyprus articles of association of the Company allow the migration of the latter.

III. That pursuant to resolutions of the directors of the Company validly adopted on January 21, 2015, a copy of which shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration, it has been resolved to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Cyprus to give effect to these resolutions have been duly performed.

IV. That the Company will be removed from the Cyprus Registrar of Companies as of the date hereof.

V. That it results from the interim report and audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the statement of comprehensive income for the financial year ending on December 31, 2014, both signed by the Cyprus directors of the Company, that the latter’s net assets correspond at least to the value of its share capital and the Company has at its disposal substantial retained earnings, a part of which shall be incorporated into the share capital.

VI. That it recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the sole shareholder:

Agenda:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of Golmen S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to the city of Luxembourg.

3. Approval of both the signed interim audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the statement of comprehensive income for the financial year ended on December 31, 2014 showing that the Company has at its disposal substantial retained earnings, allocation of a portion of such retained earnings for the purposes of the increase of the Company’s share capital upon its migration from Cyprus to Luxembourg and issuance of any confirmation based on such balance sheet or the management accounts drawn up by the Company.

4. Increase of the Company’s share capital by an amount of ten thousand seven hundred ninety euro (EUR 10,790) so as to raise it from its amount at the time of migration of one thousand seven hundred ten euro (EUR 1,710) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the incorporation of a portion of the retained earnings with neither a creation nor an issuance of additional new shares of the Company.

5. Amendment and complete restatement of the Company’s articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one thousand (1,000) shares without nominal value and redenomination of shares held by the sole shareholder of the Company.

6. Acknowledgement of the resignation of Ms. Maria ZARKOS, Mr. David FATTAL and Mr. Marios TZIORTZIS as Cypriot directors of the Company and granting them full discharge for the performance of their duties as such.

7. Appointment of two (2) managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date hereof.

8. Split of the board of managers of the Company into two (2) separate classes of managers, namely "A manager" and "B manager" and appointment of the members of the board of managers into the relevant classes.

9. Acknowledgment of the resignation of One World Secretariat Ltd. as Cypriot secretary of the Company, and granting it full discharge for the performance of its duties as such.

10. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

11. Miscellaneous.

VII. The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

The sole shareholder further declares that all formalities required under the laws of Cyprus to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Golmen S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to approve both the signed interim report and audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the signed statement of comprehensive income for the financial year ending on December 31, 2014 of the Company, copies of which shall remain attached to the present deed and further acknowledges that the Company has at its disposal substantial retained earnings.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to approve the allocation of a portion of such retained earnings to the share capital of the Company upon its migration from Cyprus to Luxembourg for the purposes of the increase of its share capital so as to comply with the minimum EUR 12,500 share capital for private limited liability companies (société à responsabilité limitée).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand seven hundred ninety euro (EUR 10,790) so as to raise it from its amount upon the migration of one thousand seven hundred ten euro (EUR 1,710) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the incorporation of a portion of the retained earnings with neither a creation nor an issuance of additional new shares of the Company.

Sixth resolution

As a result of the before going resolutions, the sole shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION OF GOLMEN SARL

Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 The Company has been formed as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The Company's name is "Golmen S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place

in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a special majority resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. In the event that the single manager or the board of managers of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to any company or person including, without limitation, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques, methods and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.5 The Company may also directly or indirectly invest into real estate.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a special majority resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand (1,000) shares in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to the share premium reserve account of the Company. Such share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account. The amount of the said share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of shares which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a special majority resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence that the holders owns in the share capital of the Company.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners of one share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders.

6.4 The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one (1) or more managers appointed by ordinary resolution of the shareholders who shall determine the term of their office. If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders and may be physical persons or legal entities.

7.2 The members of the board of managers may be split into two (2) separate classes of managers, respectively "A manager(s)" and "B manager(s)" by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders.

7.3 The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time, without any duty to show cause and without indemnity) by an ordinary resolution of the shareholders. A manager can resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until his/her/its successor has been appointed.

Art. 8. Powers of the manager(s).

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or the board of managers, as appropriate, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one (1) manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 and 10.2 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's corporate interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his/her proxy. A manager may also appoint another manager as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent A manager(s) and B manager(s) were appointed, at least one A manager and one B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of A manager(s) and B manager(s) such resolutions must be approved by at least one A manager and one B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in-person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company.

10.2 If the general meeting of shareholders decided to create two (2) classes of managers (A manager(s) and B manager(s)), the Company will only be bound by the joint signature of any A manager together with any B manager.

10.3 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments are in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

Chapter IV. General Meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The general meeting of the shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.3 Without prejudice to articles 12.4 and 12.5 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of the shareholders of the Company.

12.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Procedure.

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices for the general meetings.

13.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7 Ordinary resolutions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8 Special majority resolutions of the shareholders to inter alia modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase their respective participation in the Company.

13.9 The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

Chapter V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial Year and annual general meeting.

14.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholder(s) of the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 1.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the financial operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors (commissaires).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.3 The statutory/independent qualified auditor(s) (who shall not be a shareholder and may be a physical person or legal entity) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible of re-election.

15.4 The statutory/independent auditor(s) will be appointed by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 of these Articles.

16.2 The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any shares or transfer it to any reserve or a share premium reserve account or to carry it forward.

16.3 Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve account.

16.4 The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to inter alia distribute such net profits among the holders of shares, commensurate to the shareholding of each shareholder.

16.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions and subject to the limitations set forth as follows:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

16.6 The Company may redeem its own shares under the conditions and limited set forth in article 16.5.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation.

17.1 The shareholders may dissolve the Company, at any time, by a special majority resolution.

17.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators (who shall not be a shareholder of the Company and may be a physical person or a legal entity) appointed by a special majority resolution of the general meeting of shareholders, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3 Any liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed and paid to the holders of the shares commensurate to their shareholding in the share capital of the Company.

Chapter VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Redenomination of shares

As a result of the redenomination of the shares representing the share capital of the Company, Fattal Hotels Ltd. shall hold one thousand (1,000) shares.

As a result, the share capital has been redenominated and is held as follows:

Fattal Hotels Ltd: one thousand (1,000) shares in registered form, without nominal value.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Ms. Maria ZARKOS and Mr. David FATTAL and Mr. Marios TZIORTZIS as Cypriot directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as such.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons with effect as of the date hereof as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Daniel ROGER, with professional address at Kollwitzstr. 26, 10405, Berlin, Germany; and
- Mr. Chafai BAIHAT, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to split the board of managers into two (2) separate classes of managers, namely “A manager” and “B manager” and to appoint the above board members as follows:

- Mr. Daniel ROGER, as A manager.
- Mr. Chafai BAIHAT, as B manager.

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of One World Secretariat Ltd. as Cypriot secretary of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties as such.

Eleventh resolution

The sole shareholder resolves to set the registered office and central administration of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its migration are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date first mentioned above.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de janvier,
par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fattal Hotels Ltd., une société à responsabilité limitée régie par le droit israélien, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Israël sous le numéro 51-067881-6, ayant son siège social au 3 Azrieli Center, Triangle Tower, 132 Begin Road, 6701101 Tel Aviv Jaffa, Israël,

ici dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Berlin en Allemagne, le 20 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Fattal Hotels Ltd. est l'associé unique de «Golmen Limited», une société à responsabilité limitée régie par le droit chypriote, ayant son siège social au 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 177596 (la «Société»).

II. Que les statuts chypriotes de la Société autorisent la migration de cette dernière.

III. Qu'en vertu des résolutions des gérants de la Société, adoptées de manière régulière le 21 janvier 2015, une copie desquelles restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement, le transfert du siège social, de l'établissement principal et du lieu de gestion effectif de la Société du 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosie, Chypre à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans entraîner la dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique a été approuvé. Toutes les formalités requises par le droit chypriote afin de donner effet à ces résolutions ont d'ores et déjà été effectuées.

IV. Que la Société sera radiée du registre des sociétés de Chypre à compter de la date du présent acte.

V. Qu'il en résulte du rapport intérimaire et des comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et du compte de résultats pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014, tous signés par les gérants chypriotes de la Société, que l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société et que celle-ci dispose de bénéfices non distribués substantiels, une partie desquels sera incorporée au capital social.

VI. Que l'associé unique a été informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, dont il a pris connaissance:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Nicosie à Chypre à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans entraîner la dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique.

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Golmen S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de son siège social et de son administration centrale à Luxembourg-Ville.

3. Approbation du rapport intérimaire et des comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et du compte de résultats pour l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2014, tous signés, démontrant que la Société dispose de bénéfices non distribués substantiels, une partie desquels sera incorporée au capital social au moment de sa migration de Chypre à Luxembourg et de la délivrance de toute confirmation fondée sur le rapport intérimaire et des comptes audités et le compte de résultats préparée par les gérants la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société au moment de la migration par un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.790) afin d'augmenter le capital social actuel de la Société de mille sept cent dix euros (EUR 1.710) à un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) par l'incorporation des bénéfices non distribués sans la création ou l'émission de parts sociales nouvelles.

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin qu'ils soient conformes au droit luxembourgeois, en raison du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société ayant ainsi un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale et reclassification des parts sociales détenues par l'associé unique de la Société.

6. Constatation de la démission de Mme Maria ZARKOS et MM. David FATTAL et Marios TZIORTZIS en qualité de gérants chypriotes de la Société et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat en tant que tel.

7. Nomination de deux (2) gérants de la Société pour une durée illimitée à compter de la date du présent acte.

8. Composition du conseil de gérance en deux (2) classes de gérants, nommément la classe des «gérants A» et la classe des «gérants B», et nomination des membres du conseil de gérance au sein des deux classes.

9. Constatation de la démission de One World Secretariat Ltd. en tant que secrétaire chypriote de la Société et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat en tant que tel.

10. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

11. Divers.

VII. Ces faits exposés, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Nicosie à Chypre à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique.

L'associé unique déclare également que toutes les formalités requises sous le droit chypriote afin de rendre effectif ce transfert ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Golmen S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise de celle-ci et que la Société sera, à partir de la date du présent acte, soumise au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le rapport intérimaire et les comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et le compte de résultats pour l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2014 de la Société, tous signés, une copie desquelles sera jointe au présent acte, et constate que la Société dispose de bénéfices non distribués substantiels.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver l'allocation d'une partie des bénéfices non distribués au capital social de la Société afin, qu'au moment de la migration de celle-ci de Chypre à Luxembourg, que son capital social atteigne le capital social minimum requis pour les sociétés à responsabilité limitée d'un montant de EUR 12.500 afin de se conformer avec le droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société au moment de la migration par un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.790) afin d'augmenter le capital social actuel de la Société de mille sept cent dix euros (EUR 1.710) à un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) par l'incorporation d'une partie des bénéfices non distribués sans la création ou l'émission de parts sociales additionnelles.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de se conformer au droit luxembourgeois.

Les statuts refondus de la Société auront la teneur suivante:

«STATUTS DE GOLMEN S.A R.L

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination sociale.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La dénomination sociale de la Société est «Golmen S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance. Le siège social peut être également transféré en tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg sur décision spéciale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre la poursuite normale de l'activité de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales qui ont justifié un tel transfert. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'acquisition, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer, directement ou indirectement, des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, créances et emprunts obligataires et tout autre type d'instrument de dette et/ou de titres donnant accès au capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs mobilières de participation à toute société ou personne en ce compris, sans limitation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'assurer leur gestion efficace, y compris toute technique et instrument visant à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favoriseraient ou se rapporteraient, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social.

3.5. La Société peut directement ou indirectement faire des investissements immobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Toute prime d'émission versée en contrepartie de l'émission de Parts Sociales doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission de la Société. Le capital social de la Société peut être augmenté par incorporation de tout compte de réserve de prime d'émission, sous réserve des dispositions prévues par les Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de tout type dans les limites définies par la Loi sans que de nouvelles parts sociales ou autres titres ne soient émis en contrepartie et d'allouer ces apports au compte de réserve de prime d'émission de Parts Sociales concernée. Le montant inscrit sur le compte de réserve de prime d'émission peut être, à la seule discrétion et sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés, utilisé pour payer les Parts Sociales (lesquelles peuvent être rachetées auprès des associés par la Société), pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises sur décision spéciale, à la majorité renforcée des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires d'une Part Sociale sont tenus de désigner une seule et même personne comme leur représentant commun auprès de la Société.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Le transfert de Parts Sociales (inter vivos) à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.4. Un transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

6.5. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque associé qui en ferait la demande.

Chapitre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par décision ordinaire des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être une personne physique ou une personne morale.

7.2. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux (2) classes distinctes de gérants, nommées, respectivement «gérant(s) A» et «gérant(s) B», par une décision ordinaire de l'assemblée générale des associés.

7.3. Les gérants sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués ad nutum (c'est-à-dire à tout moment, sans motif et sans indemnité) sur décision ordinaire des associés. Un gérant peut démissionner à tout moment mais celui-ci sera tenu d'exercer de manière provisoire son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs des gérants.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés en vertu de la Loi ou des présents Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un (1) gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 et à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite sera adressée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société reçu soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original soit en copie envoyée par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par téléphone, sous réserve que cette nomination soit ensuite confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, au moins un de chaque classe devra être présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, ces décisions devront être approuvées par au moins un gérant de chaque classe. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire qui permet d'identifier, d'entendre et de parler avec les personnes participant à la réunion. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des décisions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société dans les mêmes conditions que les décisions adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, confirmées soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux (2) classes de gérants sont créées (gérants A et gérants B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, convenue ou omise dans le cadre de l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations faites par la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Le droit de vote est proportionnel au nombre de Parts Sociales détenues par chaque associé dans le capital social de la Société. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.3. Sans préjudice des articles 12.4 et 12.5 des présents Statuts, les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés de la Société.

12.4. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par décision circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, données soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Procédure.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées générales des associés de la Société seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations respectives des assemblées générales.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions ordinaires des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les décisions spéciales à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés pour inter alia modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

Chapitre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.3. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 13.00 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable où les banques sont ouvertes à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.4. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les activités financières de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

15.3. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises agréé (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) seront désignés pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

15.4. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé, augmenté ou réduit selon l'article 5.3. des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer de tout excédent. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende en faveur de tout porteur de Parts Sociales ou de le transférer vers une réserve ou un compte de primes d'émission ou réserve ou de le reporter à nouveau.

16.3. Tout bénéfice qui ne serait pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 ci-dessus peut, à la seule discrétion des associés, être affecté au compte de réserve.

16.4. Le solde des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider, inter alia, de distribuer ces bénéfices nets aux détenteurs de Parts Sociales, proportionnellement à la participation de chaque associé.

16.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions et sous réserve des limitations prévues ci-dessous:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.6. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions et limites prévues à l'article 16.5.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

17.1. Les associés peuvent dissoudre la Société, à tout moment, par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés.

17.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) nommés par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.3. Tout boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué et versé aux porteurs des Parts Sociales à la hauteur de leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout autre contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Reclassification du capital

Suite à la reclassification des Parts Sociales, constituant le capital social de la Société, Fattal Hotels Ltd. détiendra mille (1.000) Parts Sociales.

Par conséquent, le capital social est modifié comme suit:

Fattal Hotels Ltd.: mille (1.000) Parts Sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'associé unique constate la démission de Madame Maria ZARKOS et de Messieurs David FATTAL et Marios TZIOR-TZIS comme gérants chypriotes de la Société et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat en tant que tel.

Huitième résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel ROGER, demeurant professionnellement au 26, Kollwitzstr., D-104050 Berlin; et
- Monsieur Chafai BAIHAT, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'associé unique décide que le conseil de gérance soit composé de deux (2) classes de gérants, nommément la classe de «gérant A» et la classe de «gérant B», et de répartir les membres nommés ci-dessus comme suit:

- Monsieur Daniel ROGER, gérant A; et
- Monsieur Chafai BAIHAT, gérant B.

Dixième résolution

L'associé unique constate la démission de One World Secretariat Ltd. comme secrétaire chypriote de la Société et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat en tant que tel.

Onzième résolution

L'associé unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

32491

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société suite à sa migration s'élèvent approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête du mandataire de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2015. GAC/2015/939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015018885/775.

(150022809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.785.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.956.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Eurooffice 491 Sarl" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149.956, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 27th, 2009, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 on January 12th, 2010 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a deed of the same notary, enacted on May 17th, 2013 published in the Luxembourg Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1671 on July 12th, 2013.

There appeared:

Euoffice 444 B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at 238, Herikerbergweg, Luna Arena, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost and registered with the Trade and Companies Register of Amsterdam under the number 34249126 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 19th, 2015.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurooffice 491 Sarl" (la "Société"), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149.956, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 12 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, le 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1671 du 12 juillet 2013.

A comparu:

Eurooffice 444 B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, avec siège social au 238, Herikerbergweg, Luna Arena, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34249126 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 janvier 2015.

Ladite procuration, après signature «ne variatur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2142. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015018819/124.

(150022975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

GSL Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.372.480,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.871.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Compass Minerals America Inc., a Foreign For Profit company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 9900 West 109th Street, Suite 100, Overland Park, Kansas 66210, registered with the Kansas Trade and Companies Registry under the number 7375934 (the Sole Shareholder),

represented by Cyrielle Thel, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 237,248 (two hundred and thirty-seven thousand two hundred and forty-eight) ordinary shares, with a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each, representing the entire share capital of GSL Holdings Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 143.871, and having a share capital of CAD 2,372,480 (the Company). The Company was incorporated on 19 December 2008 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 176 dated 27 January 2009. The articles of association of the Company have been amended on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2622 dated 23 October 2012.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
2. Approval of the interim accounts of the Company (the Interim Accounts) for the period from 1 January 2014 to 30 November 2014;
3. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties for the period from 1 January 2014 to the date of the opening of the liquidation;
4. Appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Accounts for the period from 1 January 2014 to 30 November 2014.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the manager of the Company for the performance of its duties until the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Halsey S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 50.984, as the Liquidator.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Compass Minerals America Inc., une société étrangère à but non lucratif de droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 9900 West 109th Street, Suite 100, Overland Park, Kansas 66210, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Kansas sous le numéro 7375934 (l'Associé Unique),

représentée par Cyrielle Thel, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

237.248 (deux cent trente-sept mille deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 10 CAD (dix Dollars Canadiens) chacune

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 237.248 (deux cent trente-sept mille deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 10 CAD (dix Dollars Canadiens) chacune et représentant l'intégralité du capital social de GSL Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.871 et ayant un capital social de 2.372.480 CAD (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 27 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 septembre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2622 du 23 octobre 2012.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
 - (2) Approbation des comptes intermédiaires de la Société (les Comptes Intérimaires) pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 novembre 2014;
 - (3) Décision de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat.
 - (4) Nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
 - (5) Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- et
- (6) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 novembre 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984, comme le Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2015. Relation: EAC/2015/631. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015019674/145.

(150023391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017287/15.

(150020585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Chevalier Marin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.973.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: CHEVALIER MARIN S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019517/16.

(150023348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.
